

# LUTTE CONTRE LE BRUIT ROUTIER : 83% DU RÉSEAU CANTONAL À ASSAINIR BÉNÉFICIE DÉJÀ D'UN REVÊTEMENT PHONOABSORBANT

CONFÉRENCE DE PRESSE  
26 MARS 2018

# RAPPEL DU CONTEXTE

- Loi sur la protection de l'environnement de 1985 : à l'origine de l'OPB.
- Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) date de 1987.
- 1<sup>er</sup> plan des mesures d'assainissement du bruit routier réalisé en 1998.
- Actualisation de ce plan adopté par le Conseil d'Etat le 20 avril 2016.
- Délai légal d'assainissement fixé au **31 mars 2018**.
- Le canton de Genève a environ **140 km de route à assainir sur environ 260 km de routes cantonales**.

# MESURES RÉALISÉES AU 31 MARS 2018

- **Revêtement phonoabsorbant**
- **Mur anti-bruit**
- **Modération du trafic**

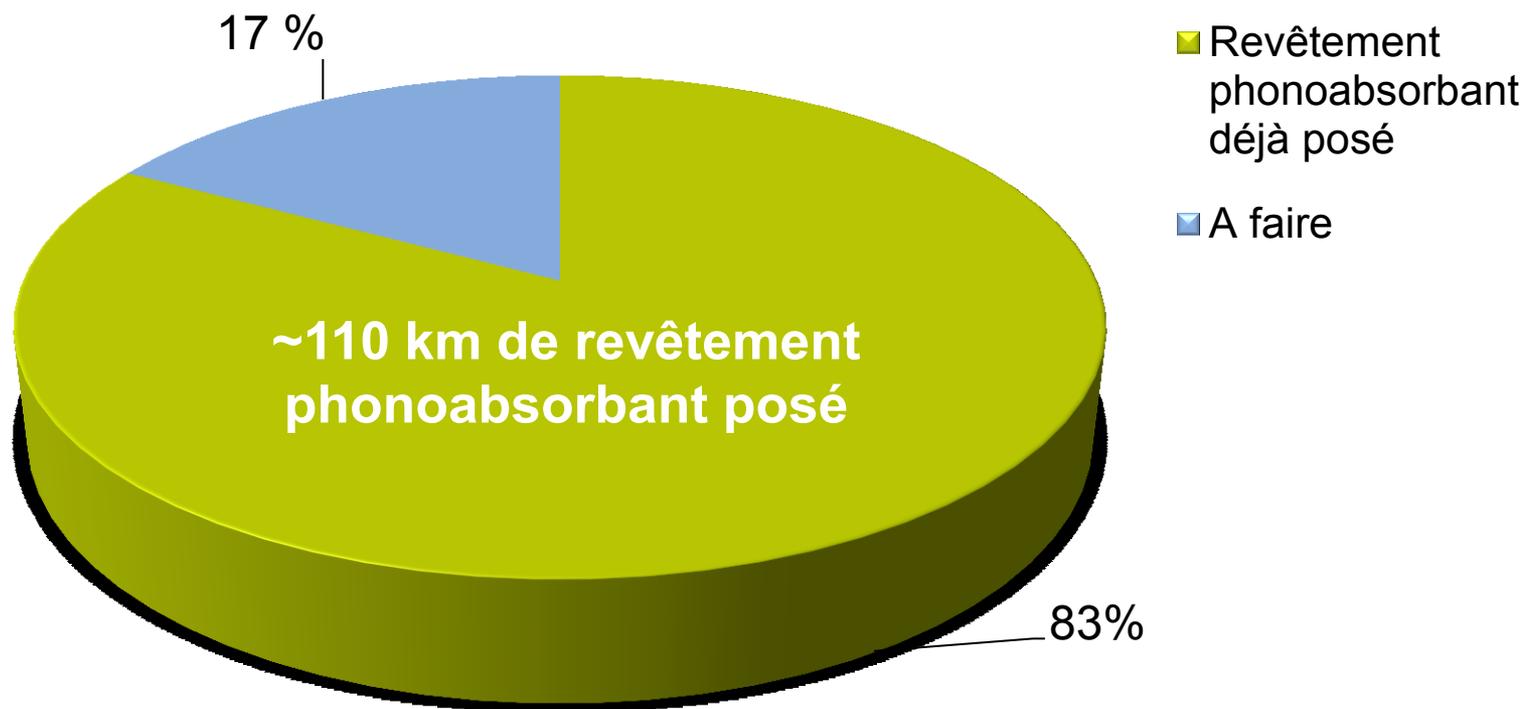
Parmi les mesures d'assainissement contre le bruit, la **plus efficace** est la pose de revêtement phonoabsorbant.



# REVÊTEMENT PHONOABSORBANT

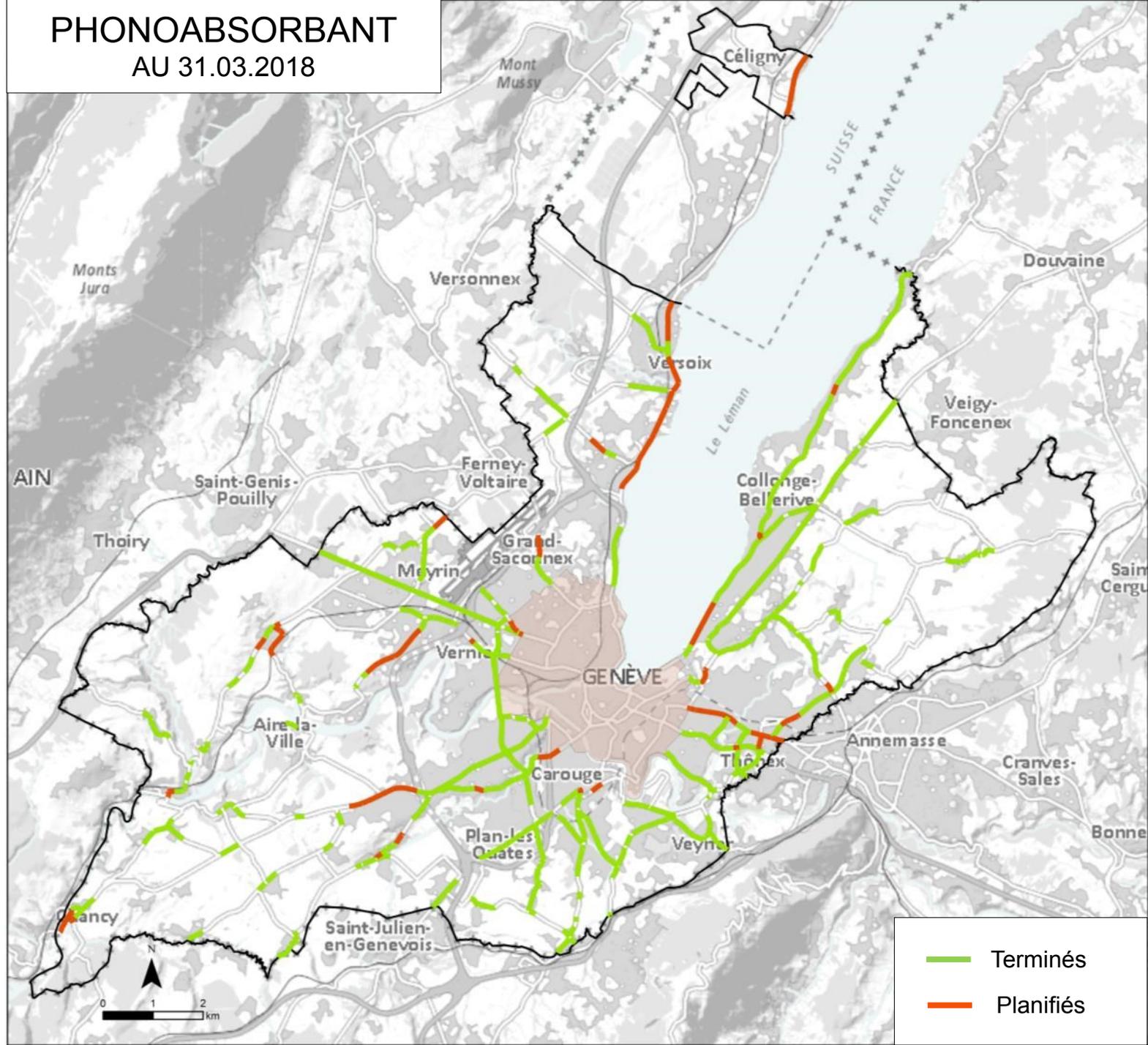
Sur environ 140 km de route à assainir, 130 km nécessitent la pose d'un revêtement phonoabsorbant.

**Au 31 mars 2018, 83% des revêtements sont posés.**



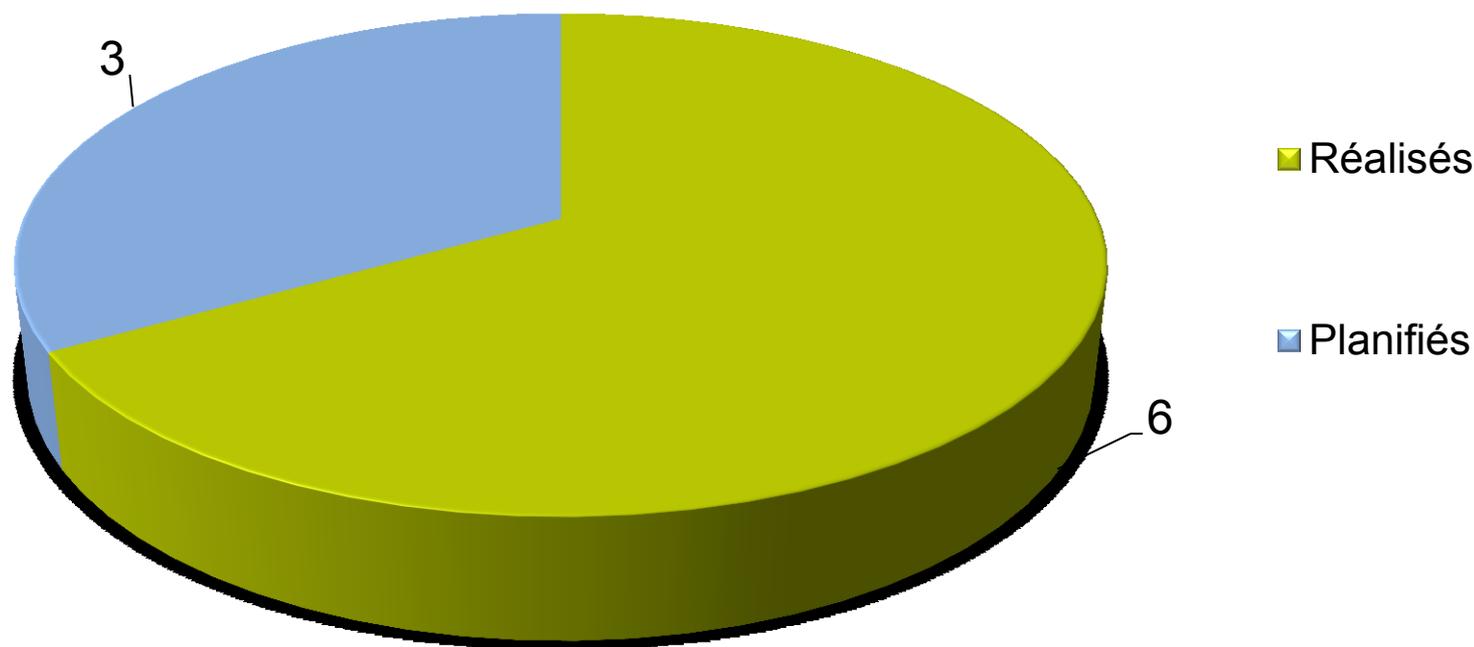
# PHONOABSORBANT

AU 31.03.2018



# MURS ANTI-BRUIT

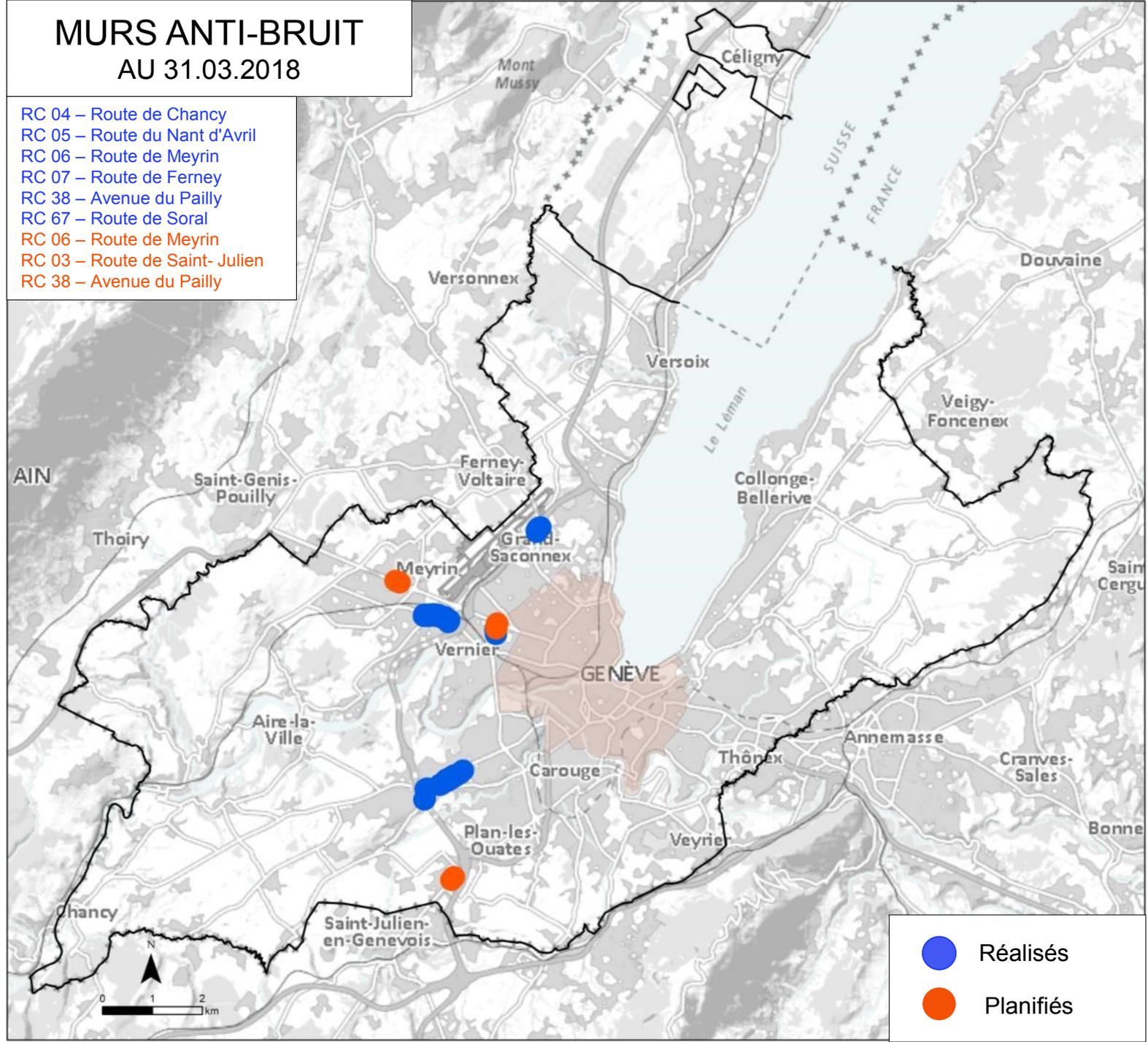
9 axes ont été identifiés comme nécessitant des murs anti-bruit.  
**Au 31 mars 2018, 6 ont bénéficié de cette mesure.**



# MURS ANTI-BRUIT

AU 31.03.2018

- RC 04 – Route de Chancy
- RC 05 – Route du Nant d'Avril
- RC 06 – Route de Meyrin
- RC 07 – Route de Ferney
- RC 38 – Avenue du Pailly
- RC 67 – Route de Soral
- RC 06 – Route de Meyrin
- RC 03 – Route de Saint-Julien
- RC 38 – Avenue du Pailly



# MODÉRATION DU TRAFIC

**L'une des mesures de modération du trafic consiste à baisser la vitesse :**

- Sur décision du Tribunal Fédéral, plusieurs projets d'essais sont à réaliser.
- 3 essais sont prévus courant 2018.

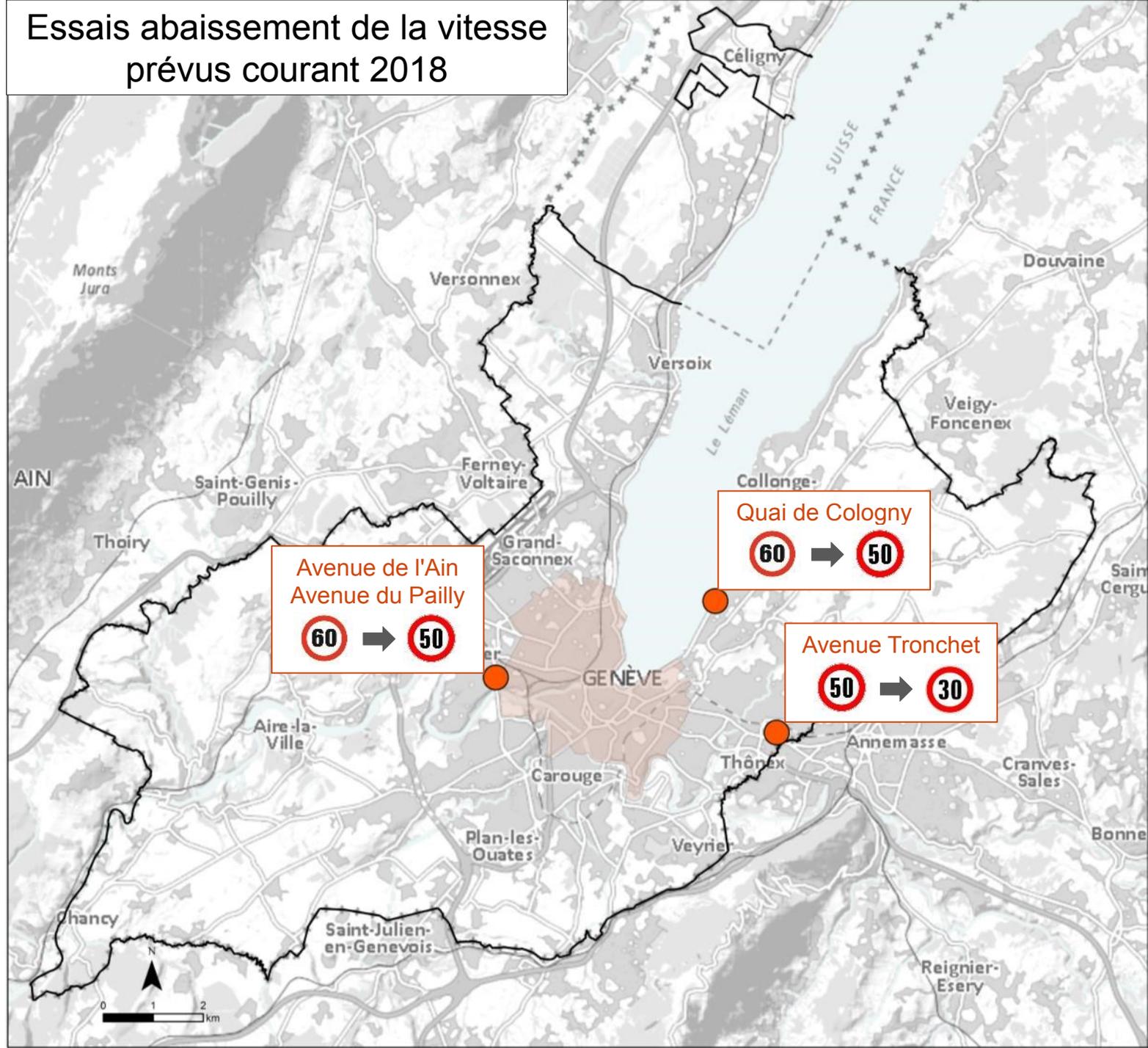
## 1<sup>er</sup> essai en juin 2018

Un essai à **50km/h** au lieu des 60km/h actuels s'effectuera sur **l'avenue de l'Ain** et **l'avenue du Pailly**.

Des mesures acoustiques seront réalisées **avant** et **pendant** l'essai pour connaître l'efficacité acoustique de cette mesure.

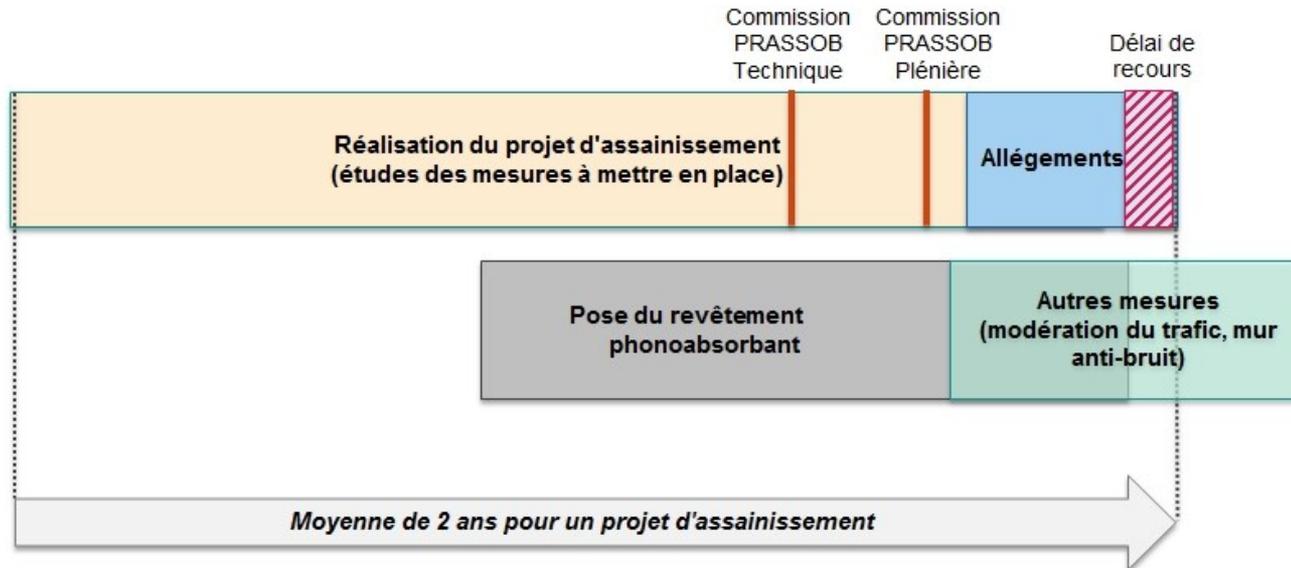
Les résultats de ces tests devraient être connus à fin 2018.

# Essais abaissement de la vitesse prévus courant 2018



# PROCESSUS D'ASSAINISSEMENT

La durée moyenne d'un projet d'assainissement est d'environ 2 ans :

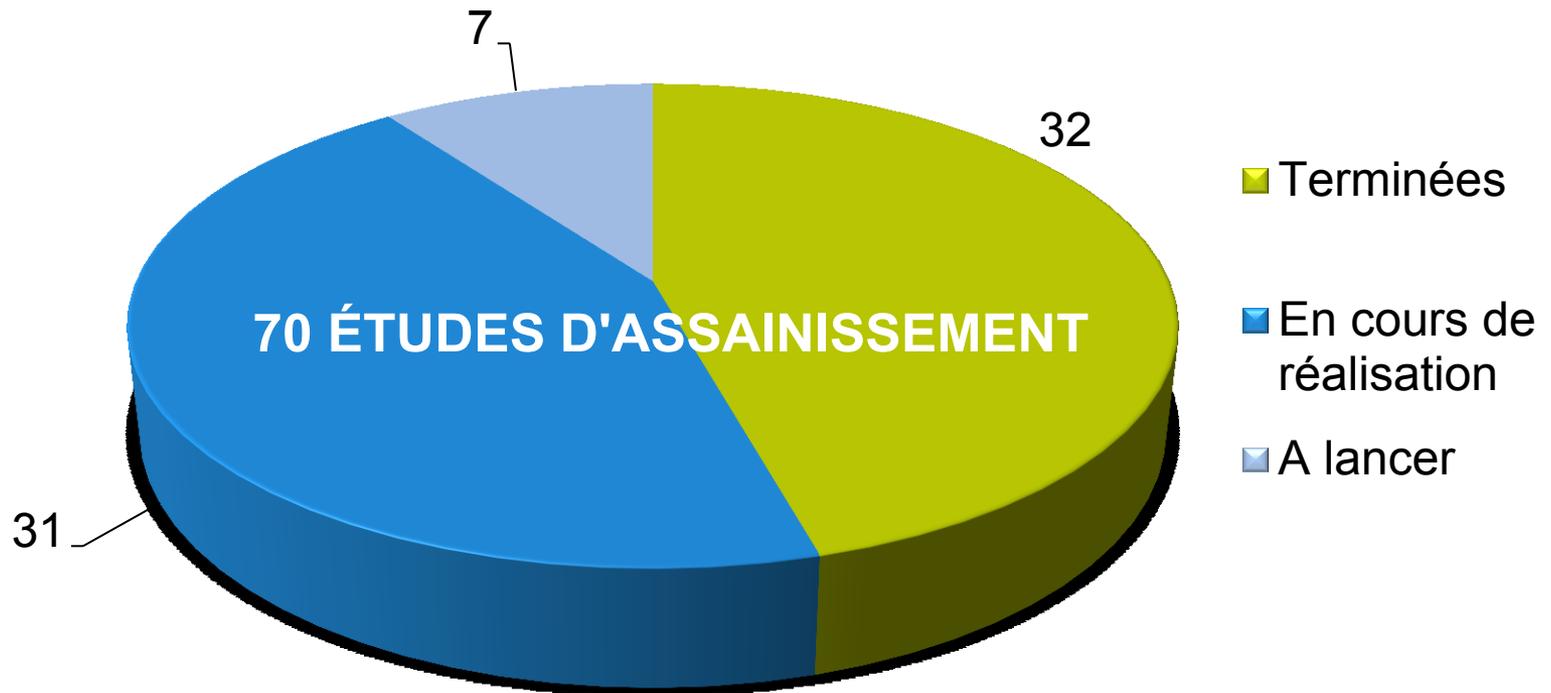


Une route est totalement assainie si :

1. L'étude (projet d'assainissement) est terminée et les allègements en force
2. Les mesures identifiées dans l'étude sont réalisées

# ÉTUDES AU 31 MARS 2018

Au 31 mars 2018, **32 études d'assainissement** sont terminées.



**Un important effort a été fait entre 2014 et mars 2018 pour lancer de nouvelles études et terminer celles qui étaient en cours.**

# PLANIFICATION ÉTUDES ET TRAVAUX DÈS 2018

## MURS ANTI-BRUIT

Les murs planifiés **seront réalisés courant 2018.**

## POSE DE REVÊTEMENT PHONOABSORBANT

Les travaux restant d'environ 20 km **seront réalisés entre 2018 et 2024.**

### Contraintes :

- La pose du revêtement est tributaire de la météo, elle est réalisée principalement en été.
- Perturber au minimum le trafic (travaux privilégiés pendant les périodes de vacances ou durant les weekends).
- Une coordination doit se faire lorsque des travaux importants sont prévus (ex : traversée de Versoix).

## REMPACEMENT DU REVÊTEMENT PHONOABSORBANT

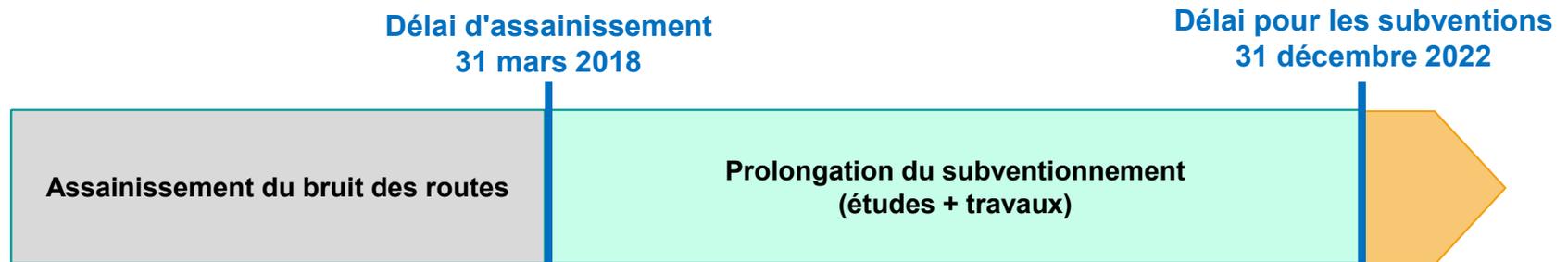
Le remplacement du revêtement phonoabsorbant déjà posé sera effectué dans le cadre de l'entretien des routes, quand il sera trop dégradé.

## ÉTUDES

La totalité des études **seront terminées entre 2018 et 2021.**

# SITUATION LÉGALE APRÈS LE 31 MARS 2018

Le délai pour l'exécution de l'assainissement du bruit des routes est fixé dans l'OPB au 31 mars 2018, les subventions fédérales ont été prolongées au **31 décembre 2022**.



# ÉTAT DES LIEUX DES COMMUNES

- Les communes genevoises sont propriétaires de 86% du réseau routier genevois, soit d'environ 1560 km.
- **21 communes sur 45** sont concernées par l'assainissement du bruit de leur réseau communal.
- **Environ 170 km** de routes communales sont à assainir.
- L'ensemble des données concernant leurs avancements au 31.12.2017 **seront connues à fin mars 2018**. Le Canton les communiquera dès que possible.

# AVANTAGES DE L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT

- Les mesures d'assainissement du bruit permettent une réduction sensible du bruit perçu par les habitants dans leur logement.
- **L'assainissement du bruit** des routes cantonales **améliore la qualité de vie** des habitants du canton.
- Les mesures à la source mènent à un **environnement sonore apaisé**.
- Selon les secteurs, de nouvelles possibilités constructives sont ouvertes.
- **La santé** des riverains est **protégée**.

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

